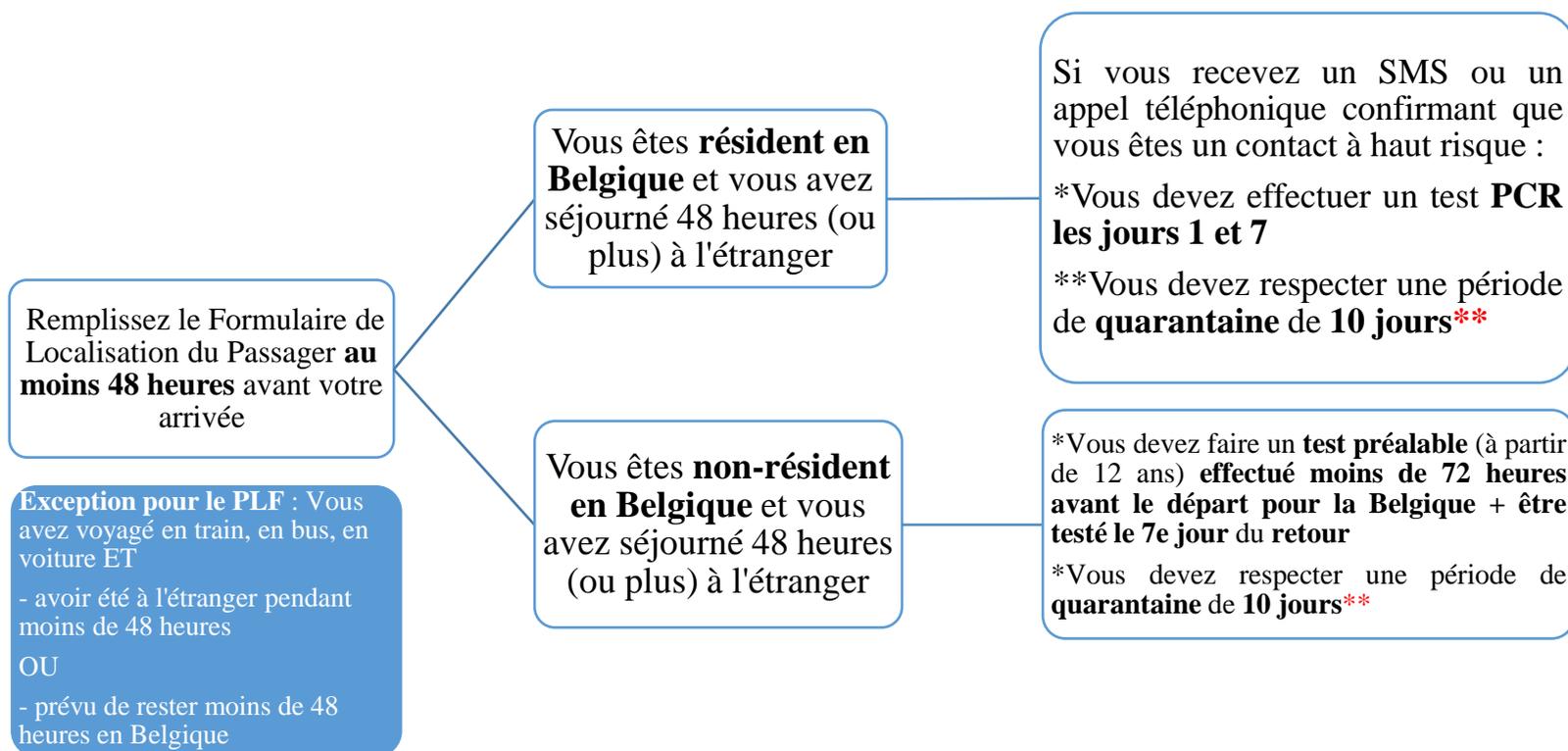


Communication pour tous les voyageurs se rendant en Belgique à partir des zones rouges en UE

AVANT votre voyage - remplissez la déclaration sur l'honneur ET le formulaire PLF



N.B. : ** La quarantaine peut être levée temporairement pour remplir une fonction essentielle ou pour répondre au besoin essentiel du voyage, si cette activité ne peut être reportée / Si votre test PCR du 7e jour est négatif, la quarantaine peut être réduite à un minimum de 7 jours.

Nous vous rappelons que vous pouvez retrouver :

- **Toutes les mesures prises par le Gouvernement belge** liées au coronavirus sur le site [**LE CENTRE DE CRISE NATIONAL \(NCCN\)**](#). Une permanence ininterrompue (24h sur 24, 7 jours sur 7) pour la collecte, l'analyse et la diffusion de toutes sortes d'informations urgentes aux instances compétentes est assurée ;
- Vous pouvez aussi consulter le **site général du [**SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL SANTÉ PUBLIQUE**](#)** sur le coronavirus qui, lui aussi, regroupe toutes les informations utiles ;
- Mis en place par l'Union européenne, [**RE-open EU**](#) est un outil qui permet d'avoir une **vue d'ensemble de la situation sanitaire dans les pays européens**. L'information est mise à jour fréquemment et est accessible en 24 langues. Vous pouvez suivre l'évolution de la situation des coronavirus dans votre pays et à l'étranger ;
- **Un numéro vert** est également mis à votre disposition. Ce numéro est accessible de 9h à 17h pour toutes vos questions: **0800 14 689** ;
- Pour toutes les informations sur les **mesures prises par les autorités bruxelloises** : [**CORONAVIRUS.BRUSSELS**](#) ;
- Si vous recherchez un **centre de dépistage**, veuillez cliquer [**ICI**](#) ;
- Si vous êtes **résident en Région de Bruxelles-Capitale** et que **vous n'avez pas de médecin traitant**, contactez le **1710**. Cette ligne téléphonique, mise en place uniquement pour les Bruxellois, donne accès à un dispatching de médecins généralistes pouvant vous conseiller quant à votre état de santé et vous orienter convenablement. Celle-ci s'adresse **en priorité** aux personnes présentant des symptômes de toux, rhume ou de fièvre, suspectant une atteinte au coronavirus. Une permanence ininterrompue est assurée (24h sur 24, 7 jours sur 7).